



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 19 h 30 au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure **2024-006** pour la propriété sise au 95, rue Principale Ouest.

OBJET :

Faire une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un agrandissement en marge avant gauche de 3,66 mètres par 7,60 mètres. Car cet immeuble possède deux (2) marges avant étant donné son positionnement.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 EN CAUSE :

Les deux marges seront de 4,96 mètres et 6,28 mètres selon le plan d'implantation portant le numéro de dossier : AMBM1 106-1 MINUTE :1391 alors que la réglementation en vigueur (grille de spécification) pour cette zone (Rb-131) permet l'implantation à 7 mètres en marge avant.

CONDITIONS D'EXERCICES :

La demande de dérogation mineure ne porte pas sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol. La demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme. La demande de dérogation mineure ne vise pas un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

OPTIONS POSSIBLES ET CRITÈRES À CONSIDÉRER :

À cause de son implantation cet immeuble possède deux (2) marges avant, l'une des marges avant respectera la distance prévue à la réglementation.

Le propriétaire n'a pas le choix de faire une demande de dérogation mineure, car il n'y a pas d'autre option possible pour un éventuel agrandissement.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable le 17 avril 2024.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2024.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce dix-huitième jour d'avril deux-mille-vingt-quatre.
La demande détaillée est disponible sur le site Web de la Municipalité (stanaclet.qc.ca) dans la section MUNICIPALITÉ/AVIS PUBLICS.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce 19 avril 2024.



Nadia Lavoie, directrice générale

ANNEXE 1

PHOTO #1 : Plan d'implantation du bâtiment existant et du bâtiment projeté pour le 95, rue Principale Ouest :

